

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5878

présenté par

M. Christophe, Mme Bellamy, M. Thiébaud, Mme Moutchou, Mme Carel, M. Benoit, M. Albertini,
Mme Violland, M. Lamirault, M. Plassard et Mme Félicie Gérard

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.